

Fiches de Collecte de renseignements pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par La SICAE-ELY, d'une Installation de Production photovoltaïque inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat.

Identification : Fiche de renseignements PV inf36kVA V19

Version : 19

Nb. de pages : 9

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
19	09/10/2021	Prise en compte modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021 (tarif d'obligation d'achat S21)	

Document(s) Associé(s)

Mandat : Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'électricité

Résumé / Avertissement

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un Demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité basse tension géré par La SICAE, d'une Installation de Production de type photovoltaïque, de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA et avec souhait de bénéficier de l'obligation d'achat.

Le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat auprès de l'acheteur Obligé SICAE ELY

Le détail des pièces à joindre est indiqué ci-après.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel, en vous adressant à la **Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité d'Eure & Loir et des Yvelines (S.I.C.A.E E.L.Y.) – 33 rue de la gare 78910 TACOIGNIERES.**

Fiches de Collecte de renseignements pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par La SICAE ELY, d'une Installation de Production photovoltaïque inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat.

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Pour établir la Proposition de Raccordement (PDR) et le Contrat d'Accès au réseau et d'Exploitation (CAE), La SICAE vous remercie de compléter le présent formulaire ; nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur.

Les demandes sont transmises par courrier postal ou électronique à partir du présent document, dans tous les cas accompagnées des documents administratifs et techniques associés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Accueil Raccordement SICAE par courrier électronique à l'adresse : contact.technique@sicae-ely.fr .

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre projet, afin de nous permettre de les prendre en considération.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

- ✓ **le présent document** complété, paraphé et signé par vos soins,
- ✓ le cas échéant, **une copie** du mandat ou de l'autorisation,
- ✓ Un **extrait KBIS** datant de moins de 3 mois si le Demandeur est une société.
- ✓ Copie de la **notification de l'autorisation d'urbanisme** (Déclaration préalable accordée, accord permis de construire, ...)
- ✓ Un **plan de situation du terrain** permettant de localiser précisément le projet dans la rue ou le quartier : le plan fourni pour la déclaration préalable, le permis de construire... convient a priori (voir exemples plus loin). Ce type de plan s'obtient aisément sur les Sites de services cartographiques (cadastre, geoportail, googlemaps, viamichelin, mappy...)
Deux points importants pour un plan exploitable :
l'échelle doit être bien choisie (pas trop "zoomée" en particulier) pour pouvoir précisément situer le terrain (ou la parcelle) concerné par rapport à la voirie environnante ;
le terrain (ou parcelle) concerné doit être clairement marqué ou identifié (repère, cercle...).
- ✓ Un **plan de masse** (coté ou précisant l'échelle), indiquant les limites de la parcelle, le bâtiment d'implantation et l'emplacement existant ou souhaité du coffret en limite de parcelle, ainsi que du compteur de production (voir exemple plus loin) ; La SICAE recommande l'utilisation d'un extrait de plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr). Cette pièce est à préparer avec soin, l'arrêté du 6 octobre 2021 ne permettant pas de modifier le choix du bâtiment d'implantation après qualification de l'affaire.
- ✓ **un schéma unifilaire de l'Installation** explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase (A fournir obligatoirement en cas de présence de stockage d'énergie),
- ✓ **une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe,**
- ✓ le cas échéant, **un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ou DIN VDE 0126-1-1 (2013-08)** (protection de découplage),

Fiches de Collecte de renseignements pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par La SICAE ELY, d'une Installation de Production photovoltaïque inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat.

- ✓ **un plan de masse de l'opération** (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système photovoltaïque¹,
- ✓ Un Kbis (si le demandeur de contrat d'achat est une société.)¹
- ✓ Certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021¹,
- ✓ Pour les installations respectant les critères d'étanchéité et pour bénéficier de la prime « tuile », l'avis technique favorable du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)¹,

Ces documents ainsi que les champs, du présent document, marqués d'un * sont considérés par La SICAE ELY comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Les données concernant **uniquement** l'obligation d'achat sont identifiées en violet.

AVERTISSEMENTS AUX DEMANDEURS DU DISPOSITIF D'OBLIGATION D'ACHAT¹ :

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à l'Acheteur Obligé SICAE ELY des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat (en particulier vos coordonnées ou celles de votre mandataire et celles du Site de production, la puissance crête de l'installation et les données identifiées en violet) et vous vous engagez à communiquer à l'Acheteur Obligé SICAE ELY, sur simple demande, tout élément mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

La demande complète de raccordement au réseau public de distribution de la SICAE doit être adressée en recommandé avec AR à la SICAE ELY – 33 rue de la gare – 78910 TACOIGNIERES
Ou par email à : contact.technique@sicae-ely.fr

La SICAE établira une proposition de raccordement après réception de tous les documents nécessaires et le passage d'un de ses techniciens sur site.

Lorsque l'ensemble des éléments nécessaires à la complétude du dossier seront fournis au GRD SICAE ELY, celle-ci confirmera la date de dépôt de votre demande complète de raccordement.

Votre demande de raccordement vaudra demande de contrat d'achat mais ne confirmera pas le droit à l'obligation d'achat. Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021 des documents complémentaires vous seront demandés par l'acheteur obligé SICAE ELY pour instruire le contrat d'achat.

- Titre de propriété du bâtiment d'implantation ou, le cas échéant, un contrat de mise à disposition de la toiture,
- Document émanant d'un architecte, conformément à l'Annexe 3 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

¹ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

DONNÉES DU PROJET

A. DEMANDEUR DU RACCORDEMENT : C'est le bénéficiaire du raccordement. Tous les documents contractuels sont établis à son nom.

Nom du Demandeur* <input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle) <input type="checkbox"/> Société ² <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État <small>Le choix d'une installation de production avec une vente en surplus impose que le présent document soit établi au nom(s) du/des détenteur(s) du contrat de consommation de l'adresse du site visée en D (page 5/9)</small>	
SIREN (pour une société)*	
Nom de l'agence (pour les entreprises)	
Adresse*	
Code Postal – Ville-Pays*	
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	
Téléphone e-mail*	_____ _____
Interlocuteur Technique (Nom, Prénom)	
Téléphone e-mail*	_____ _____

B. TIERS HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT)

Le Demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ?* Oui Non

Si oui, renseigner les éléments suivants :*

le tiers dispose d'une autorisation³

le tiers dispose d'un mandat de représentation⁴

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de (cocher la ou les cases correspondantes) :

signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière.

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement,

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, si le Demandeur a habilité un tiers, un mandat de représentation de l'utilisateur final doit être joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera l'interlocuteur de la SICAE et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.

Personne / société habilitée :* _____

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme* _____, dûment habilité(e) à cet effet

Adresse* _____

Téléphone* _____

e-mail* _____

C. INTERVENANT

² Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT). ASSOCIATION / EARL / EI / EURL / EPA / EURL / GAEC / GIE / PROF._LIBERALE / SA / SARL / SARL_U / SAS / SASU / SCA / SCEA / SCI / SCM / SCOP / SCP / SCS / SEL / SEM / SEP / SIVU / SMC / SNC

³ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de la SICAE mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

⁴ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur de la SICAE jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer la Proposition Technique et Financière et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

Installateur (qui réalise l'Installation de Production)	
L'installateur est : *	
<input type="checkbox"/>	le Demandeur
<input type="checkbox"/>	le tiers habilité
<input type="checkbox"/>	une tierce entreprise (préciser son nom) : * _____
Téléphone : *	Mail : *

D. LOCALISATION DU SITE

Nom de l'Installation ^{5*}	
Adresse*	
Code Postal – Ville*	
Code INSEE Commune ^{5*}	
Coordonnées GPS du PdL* [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	(_____ ; _____)
SIRET ^{6*} (pour une société)	
Type d'entreprise souhaitant bénéficier du contrat d'achat ^{6*}	<input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE ^{6,7}) *	
Forme juridique de l'entreprise ^{6,8*} (SA, EARL... → fournir un KBIS)	
Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation ^{6,9*} ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Non, indiquer le nom du propriétaire du bâtiment : _____
Le bâtiment d'implantation de l'installation est –il déjà construit ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

E. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

E1. Caractéristiques Générales

Puissance crête installée ^{5*}	_____ kWc ⁹
L'installation respecte les critères généraux d'implantation sur bâti ^{6*}	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution*	_____ kW ¹⁰
Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'auto-consommation collective ? ^{11*}	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le Demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté « S21 » en vigueur fixant les conditions d'achat :*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

⁵ Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

⁶ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁷ Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site internet de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/2406147> et d'EUROSTAT <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015>).

⁸ A choisir entre : ASSOCIATION / EARL / EI / EURL / EPA / EUURL / GAEC / GIE / PROF._LIBERALE / SA / SARL / SARL_U / SAS / SASU / SCA / SCEA / SCI / SCM / SCOP / SCP / SCS / SEL / SEM / SEP / SIVU / SMC / SNC

⁹ Correspond à la puissance crête de l'installation.

¹⁰ Pour l'application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008, « Pmax » désigne la puissance installée définie à l'article 1 du décret du 7 septembre 2000. La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de la puissance Pmax

¹¹ Le dispositif d'obligation d'achat étant ouvert aux installations participant à une opération d'autoconsommation collective, cette information est nécessaire à l'instruction de la demande de contrat d'obligation d'achat.

Fiches de Collecte de renseignements pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par La SICAE ELY, d'une Installation de Production photovoltaïque inférieure ou égale à 36 kVA avec souhait de bénéficier du dispositif d'obligation d'achat.

• Si Non, Responsable d'Équilibre choisi :	_____
Productibilité moyenne annuelle*	_____ kWh
Date souhaitée pour la mise en service ^{12*}	_____
Le projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme de type *:	
<input type="checkbox"/> Déclaration Préalable	<input type="checkbox"/> Autre type d'autorisation administrative
<input type="checkbox"/> Permis de Construire	<input type="checkbox"/> Aucune

E2. Caractéristiques techniques du Site

Option de production : l'Offre de Raccordement est demandée en vue de *:

Un Demandeur sans contrat de consommation ne peut choisir que l'option "injection en totalité"; par ailleurs, l'option "vente du surplus" n'est possible que si le Demandeur est aussi le titulaire du contrat de consommation. L'option de production ne pourra plus être modifiée après la mise en service

L'injection de la totalité de la production [Vente totale]
Ou L'injection du surplus de la production (déduction faite de la consommation) [Vente du surplus]
 L'électricité produite sera entièrement consommée sur le Site¹³ [Autoconsommation Totale]

Type de raccordement au RPD souhaité * : Monophasé ($P_{\text{racc}} \leq 6$ kVA) Triphasé

En cas de raccordement triphasé, donner la **répartition de cette P_{racc}** sur chacune des trois phases :
phase 1 : * _____ kVA phase 2 : * _____ kVA phase 3 : * _____ kVA

Les trois valeurs doivent être inférieures ou égales à 12 kVA et le déséquilibre entre deux phases ne peut pas dépasser 6 kVA. La SICAE rappelle l'intérêt du Demandeur à équilibrer au mieux son Installation triphasée, pour limiter les frais de raccordement et les risques de surtension.

Emplacement souhaité du PdL production : (sous réserve de la faisabilité technique)
 Au plus près de l'Installation PV (et du PdL consommation du Site s'il existe) En limite de la parcelle

Existence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique : *
 Non
 Oui → Type de stockage * : Véhicule électrique (VE) (si utilisé en stockage pour injection) Hydrogène
 Batterie hors VE Volant d'inertie

Nombre de groupes de stockage : * _____
Energie stockable : * _____ kWh
Pmax installée en charge : * _____ kW
Pmax installée en décharge : * _____ kW

¹² Cette date est fournie à titre indicatif.

¹³ Il n'y a pas établissement d'une Offre de Raccordement dans ce cas et seule une convention d'autoconsommation sans injection (CACSI avec le Réseau Public de Distribution. Dans le cas où le Demandeur souhaite bénéficier des primes Pb et/ou Ptulle au sens de l'article 8 de l'arrêté du 6 octobre 2021 cela est à préciser dans la fiche de collecte.

E3. Description des onduleurs et des protections

E3.1 Onduleurs

N°1	N°2	N°3
Marque : _____ Modèle : _____ Puissance nominale : _____ W <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé Nombre : _____	Marque : _____ Modèle : _____ Puissance nominale : _____ W <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé Nombre : _____	Marque : _____ Modèle : _____ Puissance nominale : _____ W <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé Nombre : _____

N°4	N°5	N°6
Marque : _____ Modèle : _____ Puissance nominale : _____ W <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé Nombre : _____	Marque : _____ Modèle : _____ Puissance nominale : _____ W <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé Nombre : _____	Marque : _____ Modèle : _____ Puissance nominale : _____ W <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé Nombre : _____

E3.2 La protection de découplage raccordement en basse tension :

<p>La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) (Cocher la case « Intégrée à l'onduleur ») et conforme à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> être un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1 (2013-08) avec réglage VFR-2019 ; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1. 	<input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur* - Joindre la preuve de conformité à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1(2012-02) ou DIN VDE 0126-1-1 (2013-08) avec réglage VFR-2019 <input type="checkbox"/> Relais externe DIN VDE 0126-1-1* Marque: _____ Modèle: _____ - Joindre la preuve de conformité. Réglage à réaliser par l'installateur. <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur B.1* Réglage à réaliser par l'installateur.
--	--

E4. Schéma de l'installation de production

<p>Pour l'éligibilité à l'obligation d'achat photovoltaïque, l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production. S'il y a présence d'un dispositif de stockage, merci de fournir le schéma unifilaire de l'Installation</p>

E5. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - CARACTÉRISTIQUES

Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation sur bâti ^{14 15*}	_____ kWc
Souhaitez-vous bénéficier de la prime « tuile » ? ^{16 17*}	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Puissance installée au sol ^{15 16*}	_____ kWc

Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation, exprimées au format DMS XX° YY' ZZ.Z" N/S/E/O ^{15*} <i>Exemple (dans Paris) :</i> 48° 51' 25.3" N (latitude) 2° 17' 21.9" E (longitude)	Point 1 (latitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " N (longitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> O
	Point 2 (latitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " N (longitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> O
	Point 3 (latitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " N (longitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> O
	Point 4 (latitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " N (longitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> O
	Point 4 (latitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " N (longitude) : _____ ° _____ ' _____ . _____ " <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> O

Type de Technologie utilisée (exigée depuis le 1er juillet 2011)	
<input type="checkbox"/> Silicium poly-cristallin	<input type="checkbox"/> Silicium amorphe
<input type="checkbox"/> Silicium mono-cristallin	<input type="checkbox"/> couche mince à base de sélénium, de cuivre, d'indium
<input type="checkbox"/> couche mince à base de tellure de cadmium	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : _____
<input type="checkbox"/> couche mince à base de composés organiques	

E6. AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Existe-t-il une Installation de Production déjà raccordée ou en cours d'instruction sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale*? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → N° de CRAE ou des contrats existants : * _____									
Avez-vous une puissance Q ¹⁸ à déclarer ? * Si oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ kWc								
Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° affaire raccordement</th> <th>N° contrat d'achat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> </tbody> </table>	N° affaire raccordement	N° contrat d'achat	_____	_____	_____	_____	_____	_____
N° affaire raccordement	N° contrat d'achat								
_____	_____								
_____	_____								
_____	_____								

¹⁴ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

¹⁵ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les Installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

¹⁶ Peuvent prétendre à la prime « tuile » les installations respectant les critères d'étanchéité définis en annexe 2 de l'arrêté du 6 octobre 2021 et pour lesquelles la demande complète de raccordement est effectuée au plus tard le 31/12/2022.

¹⁷ Joindre l'avis technique du CSTB : ce document atteste que le système photovoltaïque fait l'objet d'un avis technique favorable délivré par la commission d'experts dédiée aux procédés photovoltaïques, adossée au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

¹⁸ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres Installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'Installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'Installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.

F. RACCORDEMENT ACTUEL AU RÉSEAU

Le site est-il raccordé au Réseau Public de Distribution (RPD) pour un usage de consommation :

Oui Non

Si oui,

N° de PDL (Point De Livraison) : _____

Nom du titulaire : _____

Le titulaire du contrat de consommation est le demandeur du raccordement de production

Informations sur le raccordement actuel (uniquement s'il s'agit d'un site individuel) :

Le titulaire du contrat de consommation n'est pas le demandeur du raccordement de production (joindre le Kbis de la société)

Si non,

Est-ce que le demandeur souhaite un raccordement consommateur pour ce site ?

Oui Non

G. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES¹⁹

CERTIFICATION DES DONNÉES :

<p><i>Date</i> :* _____</p>	<p><i>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité</i> : *</p> <p>_____</p> <p><i>Signature</i>* _____</p>
-----------------------------	--

¹⁹ Cette rubrique permet au Demandeur d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires au traitement de sa demande de raccordement.